CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E65810** **VALABLE JUSQU'AU** **25/01/2026**

ÉDITÉ LE 06/02/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/08/1997

Raison sociale : SOCIETE ALDO SFERRA

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 31/08/2007

Capital : 90 000

ZONE ARTISANALE BEAUSEJOUR
LOT NUMERO 6
35520 LA MEZIERE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RENNES

Siret : 413 393 505 00032

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 0033097-1 02

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 4223493504

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 4223493504

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Téléphone : 02 99 66 12 75 **Fax :** 02 99 66 12 76

Portable : 06 17 40 51 08

Responsabilité légale :
SFERRA CATALDO GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Site Internet :

E-mail : contact@aldosferra.com

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 025 552 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6312	Carrelages - revêtements - mosaïques (Technicité confirmée)	6	26/01/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT

AGENCE DE RENNES
PARC MONIER - IMMEUBLE CASSIOPEE
167 RUE DE LORIENT
35000 RENNES

Version 01-2024

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.